

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	01/12/2023
Votes Pour :	19
Votes Contre :	/
Abstentions :	/

Séance du mardi 5 décembre 2023 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Jean-Marc REGNAUT donne procuration à Jacques FAUBEC, Radouane KHABBAL à Jean-Marc AUTIÉ, Géraldine DUTREY à Brigitte LALANNE BAJON, Ludovic SICARD à Pierre MASURE

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2023_057

1.1 marchés publics

Objet : Lot n°1 du marché de travaux pour la rénovation des sanitaires publics : avenant n°1

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU le projet de rénovation des sanitaires publiques ;

VU la délibération n°2023-020 en date du 5 avril 2023 attribuant le lot n°1 « gros œuvre-menuiserie-plâtrerie » du marché de travaux pour la rénovation des sanitaires publiques à l'entreprise ROTGE BATIMENT (32 000 AUCH) ;

VU le montant initial du marché public pour le lot n°5 de 39 900,00€ HT soit 47 880,00€ TTC ;

VU la nécessité de modifier certaines prestations, non prévisibles aux stades des études et indispensables à la rénovation des sanitaires publiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant n°1 au lot n° 1 du marché de travaux pour la rénovation des sanitaires publiques.

Avenant n°1 pour un montant de 450,00€ H.T. soit 540,00€ T.T.C (TVA 20%) pour :

- Création d'un regard extérieur compris piquage, évacuation et béton.

Du fait du présent projet d'avenant, le montant du lot n°1 se trouvera porté à la somme de :

· Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	39 900,00 €
· Montant H.T. de l'avenant n°1 :	+ 450,00 €
Soit un total H.T. de	40 350,00 €
T.V.A. 20%	8 070,00 €
Nouveau montant T.T.C. du marché	48 420,00 €

Le nouveau montant du marché public, après la prise en compte de l'avenant est fixé à **40 350,00 € HT** soit **48 420,00 € TTC**, soit une augmentation induite par l'avenant de 1,13% du montant du marché initial du lot n°1.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- considérant qu'afin de tenir compte des travaux non prévus initialement, mais nécessaires, il y a lieu de passer un avenant au marché initial,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°1 d'un montant en plus-value de 450,00€ H.T. soit 540,00€ T.T.C. (TVA 20%) avec l'entreprise ROTGE BATIMENT (32 000 AUCH).

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 8 décembre 2023

Le Maire,

Jean Michel BLAY

